

Le Journal Municipal



Année 2016



Le Mot du Maire

Après la réalisation du site internet « talizat.net » qui vous permet d'accéder en instantané aux informations municipales, nous avons une fois de plus décidé d'éditer le journal municipal.

Ce dernier est un complément d'informations destiné à toutes celles et ceux qui n'ont pas la presse ou pas d'informatique à la maison.

Cette année 2016 a été marquée par l'achèvement de plusieurs investissements importants :

- L'achèvement de la réfection du village de Lissargues.
- L'achèvement des travaux des 4 logements communaux dans la « Maison Prévot ». Ces derniers ont été ouverts à la location dès le mois de novembre (à ce jour tous sont loués).
- Le changement dans sa quasi-totalité des lampes d'éclairage public énergivore et la mise en place d'un éclairage alternatif sur la totalité du territoire communal sauf les villages de Liniargues et Auliac où une étude d'enfouissement du réseau est en cours.

Le personnel communal en plus de son travail d'entretien a participé aux investissements communaux (élargissement de voirie, viabilisation de terrain et réalisation de conduite d'eau potable et d'eaux pluviales, pose d'abri containers, etc....)

Vous pourrez prendre connaissance dans les prochaines pages, de la vie de notre collectivité, de ses réalisations et de ses projets pour l'avenir.

L'entrée de notre commune dans une nouvelle intercommunalité « Saint-Flour Communauté » ne devrait pas changer votre quotidien sinon diminuer notre représentativité. Nous n'avons en effet qu'un seul représentant parmi 80 conseillers communautaires.

Vous avez également pris connaissance des activités de « Talizat Terroir ». Nous espérons que la population talizatoise adhère aux différentes festivités pour encourager tous ses bénévoles et faire vivre notre commune.

Bernard CHAMBARON

BUDGET 2016

Les chiffres présentés ne reflètent pas des estimations comme c'est le cas lors de la présentation d'un budget mais la réalité de nos recettes et dépenses pendant toute l'année 2016.

BUDGET COMMUNE

Recettes de fonctionnement 779 075 € dont les principales sont :

- Reversement sur recettes 340 690 €
- Impôts talizatois 290 066 €
- Revenus des immeubles 70 063 €
- Dotation de l'Etat 190 909 €
- Taxes entreprises diverses 114 400 €

Dépenses de fonctionnement 509 879 €, les dépenses principales sont :

- Personnel 231 710 €
- Charges à caractère général 148 144 €
- Charges de gestion courante 80 497 €
- Charges financières 13 485 €

Ce qui permet de dégager 269 196 € pour les investissements.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Recettes de fonctionnement 107 987 € les recettes principales sont :

- Vente d'eaux et taxe d'assainissement : 89 467 €
- Subventions d'exploitation: 9 654 €

Dépenses de fonctionnement 91 806 €, les dépenses principales sont :

- Dépenses de gestion (électricité, achat de fournitures) 34 455 €
- Taxes Agence de l'eau 12 869 €
- Frais de personnel 10 000 €
- Charges financières 4 251 €

INVESTISSEMENTS 2016

Cette année a vu la fin des travaux au village de Lissargues entamés depuis plus de 3 ans, le solde payé en 2016, s'élève à 14 299 € sur le budget de l'eau et 141 454 € sur le budget communal. Ce village a désormais un réseau d'alimentation en eau et une voirie entièrement refaits à neuf.



Les travaux des logements à la « Maison Prévot » ont été également terminés pour un montant d'investissement de 163 829 € et ouverts à la location en novembre 2016. Ils permettent de compléter l'offre de petits logements à loyers modérés inexistantes sur la commune. Ces 4 logements sont, soit loués, soit réservés.



RDC 178.40 €

1^{er} étage 206.20 €

2^{ème} étage 217.34€

3^{ème} étage 234.60 €

Informations

Au vu des départs de locataires, plusieurs logements sont ou seront disponibles dans les mois à venir :

- 1 T2 Maison Laquit
- 3 T3 Maison Laquit
- 1 T4 Ecole
- Bâtiment du presbytère

INVESTISSEMENT BUDGET EAU

Un diagnostic de notre réseau d'eau commandé en 2013 a fait apparaître des portions de réseau vétuste et fuyard. Une première tranche de remise en état a été effectuée. (Village de Lissargues).

Le dossier technique finalisé, les subventions obtenues (50% du coût financé par l'agence Adour Garonne) les tranches suivantes de modernisation de notre réseau auraient dû débuter en cette fin d'année 2016.

La première phase de ce projet consiste à changer la conduite principale entre Lissargues et Liniargues. Les autorisations des propriétaires nous sont parvenues en ce début d'année, ces travaux doivent être suivis de la réfection totale du réseau d'eau et du réseau d'égouts sur le bourg de Talizat.

L'entreprise retenue, maintenant en possession des autorisations nécessaires, va débiter ces travaux très rapidement.

Plan Local d'Urbanisme

Ce dernier, à l'étude depuis plus de 3 ans par une commission issue du Conseil Municipal, le bureau d'Etudes et le représentant de la DDT, arrive dans une étape importante.

En effet, l'ensemble des différentes zones d'urbanisme et leur règlement intérieur sont définis.

Après l'approbation de ce projet par le Conseil Municipal et l'accord de tous les services de l'Etat, ce projet sera soumis à l'enquête publique qui devrait avoir lieu cet été. Après accord de tous, nous espérons qu'il soit applicable dans le 4^{ème} trimestre 2017.

Ce plan visible en mairie, fait apparaître une forte diminution des surfaces constructibles, résultat des nouvelles lois de l'Urbanisme.

Departement du Cantal
Commune de Teulat



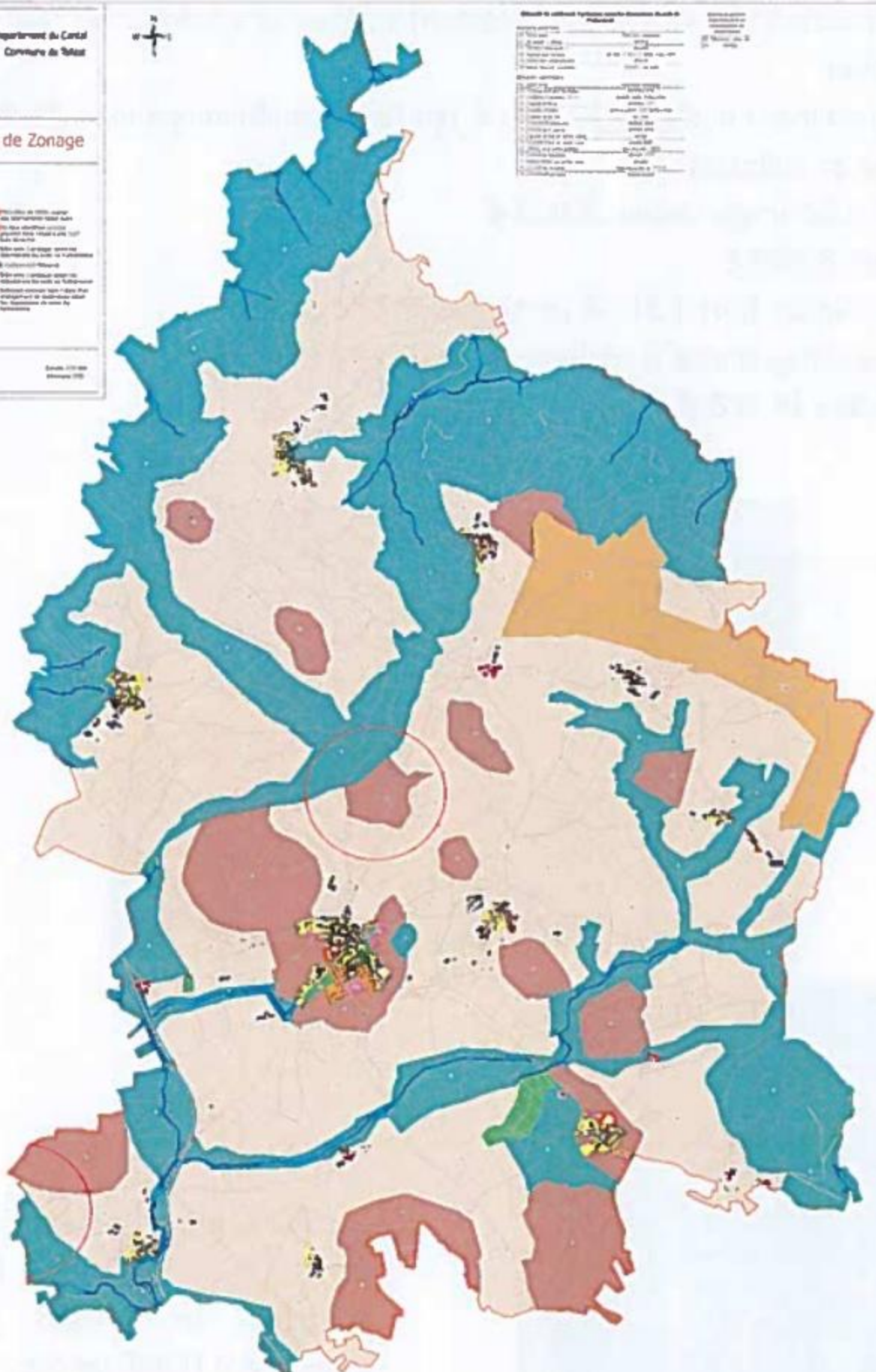
Plan Local d'Urbanisme
Plan d'orientation

Règlement Graphique de Zonage

Dossier d'Arrêt

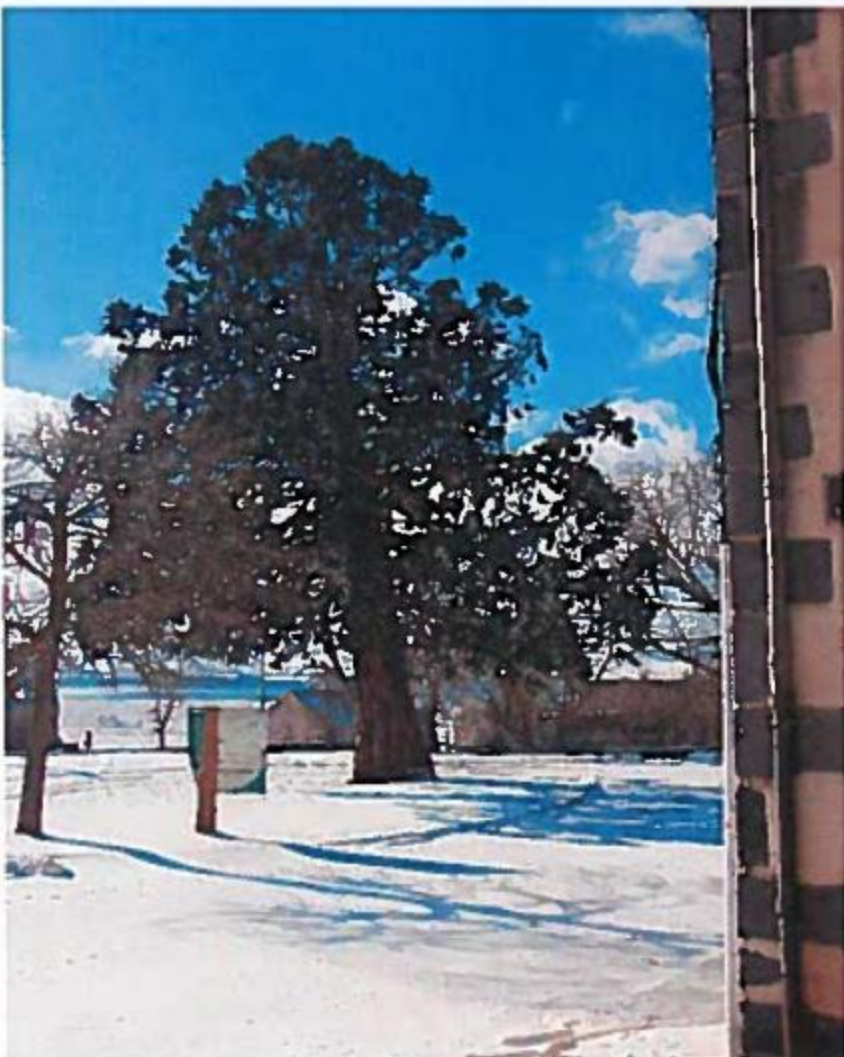
- Legend**
- 1. Zones d'habitat individuel de référence
2. Zones d'habitat individuel de référence
3. Zones d'habitat individuel de référence
4. Zones d'habitat individuel de référence
5. Zones d'habitat individuel de référence
6. Zones d'habitat individuel de référence
7. Zones d'habitat individuel de référence
8. Zones d'habitat individuel de référence
9. Zones d'habitat individuel de référence
10. Zones d'habitat individuel de référence
11. Zones d'habitat individuel de référence
12. Zones d'habitat individuel de référence
13. Zones d'habitat individuel de référence
14. Zones d'habitat individuel de référence
15. Zones d'habitat individuel de référence
16. Zones d'habitat individuel de référence
17. Zones d'habitat individuel de référence
18. Zones d'habitat individuel de référence
19. Zones d'habitat individuel de référence
20. Zones d'habitat individuel de référence

Statut de l'opération	
1. Opération autorisée	20 ans
2. Opération soumise à autorisation	10 ans
3. Opération soumise à déclaration	5 ans
4. Opération soumise à avis	3 ans
5. Opération soumise à avis	3 ans
6. Opération soumise à avis	3 ans
7. Opération soumise à avis	3 ans
8. Opération soumise à avis	3 ans
9. Opération soumise à avis	3 ans
10. Opération soumise à avis	3 ans
11. Opération soumise à avis	3 ans
12. Opération soumise à avis	3 ans
13. Opération soumise à avis	3 ans
14. Opération soumise à avis	3 ans
15. Opération soumise à avis	3 ans
16. Opération soumise à avis	3 ans
17. Opération soumise à avis	3 ans
18. Opération soumise à avis	3 ans
19. Opération soumise à avis	3 ans
20. Opération soumise à avis	3 ans



INVESTISSEMENTS DIVERS

- Travaux bâtiments :
 - o Construction de murs et Agencement Container déchets verts 10 339 €
- Achat Matériel
 - o Remplacement matériel 19 356 € (suite au cambriolage local technique + achat étrave et saleuse)
- Changement d'éclairage public 2 803 €
- Site Internet 2 808 €
- Travaux terrain de foot 1 313 € (poteaux et filets)
- Frais d'étude (programme à réaliser et à venir) 23 174 €
- Voiries diverses 14 188 €



Le séquoia sur la place de la Mairie penche inexorablement. Devant cette situation le Conseil Municipal a demandé à l'ONF un diagnostic.

Ce dernier révèle qu'il est atteint d'une maladie irréversible mais qu'il n'y a pas d'urgence à l'abattre. Le Conseil Municipal décide de mettre en place une surveillance.

CCAS

Suite à l'excédent de fonctionnement reporté (plus de 4000 €) issue des économies réalisées sur les années précédentes, le bureau d'Aide Sociale a décidé de rompre exceptionnellement avec le traditionnel repas communal afin d'offrir, moyennant une petite participation, une sortie cabaret « Le Garden Palace » à côté de Clermont Ferrand.

Ce sont environ 70 personnes, autour d'un bon repas, qui ont apprécié un spectacle de cabaret très réussi.

Les participants sont rentrés en fin d'après-midi, la tête pleine de musique et de danse. Le manque de photos ne nous permet pas d'illustrer cet agréable moment dont tout le monde garde un très bon souvenir.

REALISATIONS 2017



Cette année, les réalisations des programmes instruits en 2016 verront le jour : la réalisation des conduites d'eau en remplacement des réseaux vétustes, la voirie de Vernières et l'ensemble des travaux nécessaires, éclairage, égouts, conduite d'eau et voirie sur la RD 404 entre la coopérative laitière et la route départementale 679.

REALISATIONS 2017



Ces photos de synthèse ont été fournies par le Conseil d'Architecture et d'urbanisme consulté afin que ces travaux améliorent la beauté de notre village. Nous veillerons à ce que les résultats après travaux respectent au mieux les photos présentées.



PROJETS 2017



Photos de synthèse qui guident l'étude d'aménagement du centre Bourg (abords de l'auberge). Cette dernière est en cours de réalisation et les demandes de subvention ont été envoyées (Etat, Région et Département). L'appel d'offres pour ces réalisations verra le jour dans le 2^{ème} semestre 2017, voire 1^{er} semestre 2018.



La vie scolaire

L'effectif de l'école continue de progresser puisqu'il comprend 78 élèves pour l'année scolaire 2016/2017.

CM 2 : 3 CM 1 : 12 CE2 : 5 CE1 : 11 CP : 10 GS : 6 MS : 9 PS : 13 TPS : 9

Les cours sont assurés par 4 enseignants (3 temps plein et un 1/2 poste)

L'organisation des classes est :

Le matin : CM1-CM2 Mme Emmanuelle ARNAUD

CE2-CE1 Mme Céline LHOSTE

CP-GS Mme Marie MARSAL

MS-PS-TPS Monsieur Michel ALRIQ

L'après-midi : CE2-CM1-CM2 Mme Emmanuelle ARNAUD

CP-CE1 Madame Marie MARSAL

GS-MS-PS Monsieur Michel ALRIQ

Pour cette nouvelle année scolaire, les travaux réalisés et les investissements sont les suivants :

Les employés municipaux ont procédé à un rafraîchissement de la salle de classe et des sanitaires de la Maternelle.



Le matériel informatique présent à l'école étant vétuste, 10 tablettes sont venues prendre le relais.

Celles-ci permettent à toutes les classes de travailler dans leurs salles habituelles.

La capacité du réfectoire actuel ne permettant plus d'accueillir les nombreux demi-pensionnaires, la Commune a dû trouver une solution provisoire.

Une 2nde salle de restauration a été aménagée dans l'ancienne classe informatique.

De plus un chariot isotherme a été acquis pour répondre aux normes sanitaires (maintien de la température et transport dans le couloir).



Les activités périscolaires

Comme les années précédentes, les TAP se déroulent les jeudis de 14h30 à 16h30. En 2016 ils ont permis aux enfants de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités.

Janvier - Février : Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont partagé les TAP entre l'initiation au secourisme avec la Protection Civile et la sensibilisation à la gestion et à la réduction des déchets avec le Syndicat des Cramades.

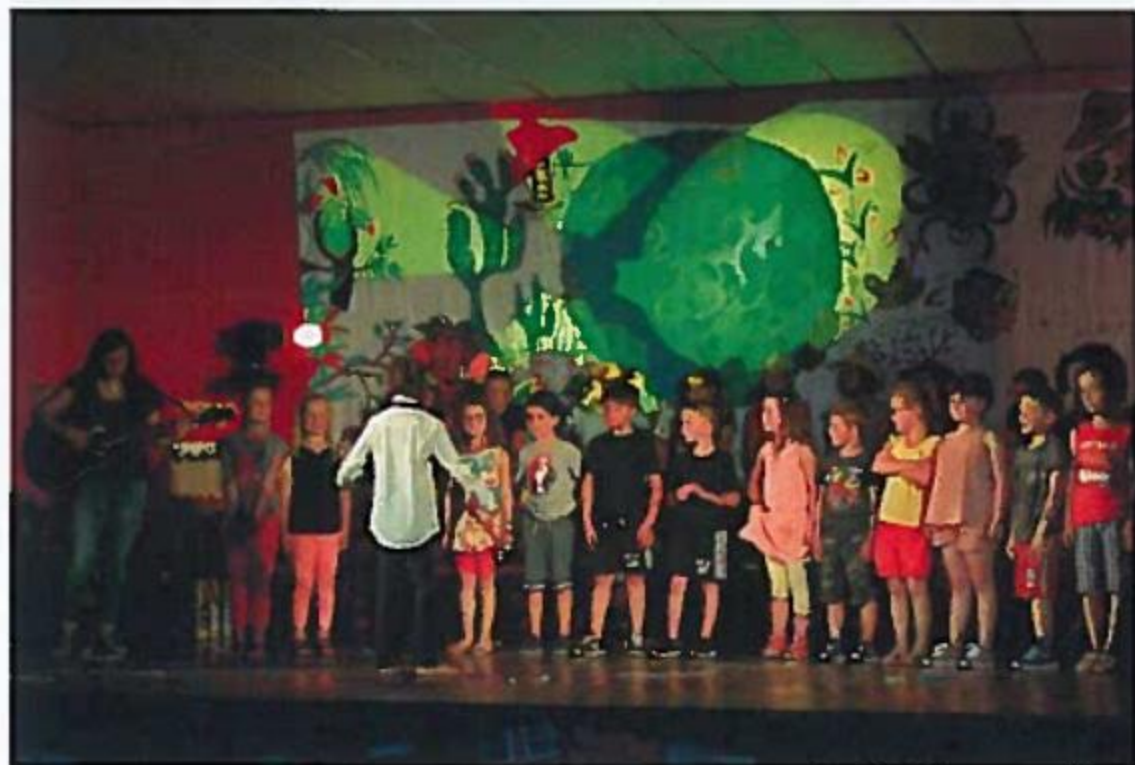
Les PS, MS, GS, CP et CE1 ont participé à l'atelier cuisine avec Carole BROCC (cantinière) et Franck VALENTIN et aux ateliers créatifs avec Anne-Marie PAVOT (bénévole).



Une visite de la Caserne des Pompiers de Saint-Flour a été réalisée les 3 et 10 mars

Mi mars-Juin : Cette période a été consacrée à la préparation du spectacle de fin d'année. Celui-ci a eu lieu le 24 juin 2016 sur le thème « des Pays du Monde ». Tout ceci a été possible grâce au travail des employés municipaux et intercommunaux mais aussi à la participation des bénévoles que la Municipalité remercie.

Le 30 juin, un goûter a été offert aux enfants pour clôturer l'année scolaire.



Septembre-octobre

Durant cette période, une personne de la Mutualité Française a permis aux enfants de CM1 et CM2 de connaître les risques domestiques et les bonnes pratiques à suivre pour entretenir leur santé. Les classes de CP-CE1-CE2 ont pu découvrir la pratique du rugby avec Frédéric Delcros Président de l'école de rugby de Saint-Flour et de la pétanque avec Perrine QUEILLE MORAND (cantinière). Enfin les plus petits ont participé à divers ateliers créatifs et récréatifs sous la houlette d'Alexandra Charrade (employée de la Communauté de Communes).

Novembre-Décembre

Pour préparer Noël, les enfants ont été divisés en 5 groupes, afin que chacun puisse confectionner des décorations sur une séance avec Anne-Marie.

Pendant ce temps les autres groupes ont pu cuisiner de bons plats avec Perrine et Franck, faire des jeux avec Alexandra ROZIERE (ATSEM), mais aussi découvrir la pratique de la Boxe avec Yoann Lebras Animateur du Savate Club et du Judo avec Patricia Pajot-Rispal animatrice du CJB 15 pour les plus grands. La Gendarmerie de Saint-Flour est intervenue le 10 novembre sur les dangers d'internet.



Pour l'année scolaire 2015/2016, le coût des activités périscolaires s'élève à 4 960 € (personnel communal, intervenants extérieurs et fournitures). Après avoir reçu une subvention de 50 € par enfant et soustrait la participation des communes de Rezentières et Ferrières Saint-Mary, il reste 1320 € à autofinancer par la commune de Talizat.

ETAT CIVIL 2016

Naissances

10/02/2016 Julie DELORME-NAIRABEZE

31/05/2016 Lola TAILLAND

01/10/2016 Théo PUECH

06/11/2016 Benoit GRAFFOILLERE

Mariages

02/07/2016 Fabien MEYNIEL et Caroline PAROT

10/09/2016 Frédéric BELLO et Sonia BOURDON

Décès

27/01/2016 Odette MISSONNIER veuve ITIER

15/02/2016 Philippe CHALIER

04/03/2016 Georges GAUTIER

07/03/2016 Renée MASSEBEUF veuve DUPOIX

10/04/2016 Claude MISTRAL

18/04/2016 Marcelle TALAMANDIER veuve TOURRETTE

05/07/2016 Augusta ROCHETTE veuve PAVOT

29/08/2016 Yvonne CAUSSE veuve BONNET

30/11/2016 Yvette CHASSANG épouse AMAT

05/12/2016 Guy BAPTISTE

12/12/2016 Denise ARTIS veuve SOULIER

MEMENTO

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2017

CONCESSIONS CIMETIERES

- 6 M² : 55 €
- 9 M² : 83 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM

- Dépôt d'une urne : 1000 €

Le Conseil Municipal décide de verser la totalité du produit de la vente des cases du columbarium sur le budget communal. Il répartit le produit de la vente des concessions du cimetière de la façon suivante : 50% pour le budget du CCAS et 50 % pour le budget communal.

BASCULE COMMUNALE

- **PONT BASCULE**

De 0 à 1500 kg = 2 €

De 1500 kg à 5000 kg = 3 €

Plus de 5000kg = 5 €

- **PESE BETAIL**

Une pesée = 1 €

LOCATION DU FRIGO COMMUNAL

- Location pour deux jours : 70 €

INTERVENTION EXTERIEURE DU PERSONNEL AVEC LE MATERIEL COMMUNAL

- Montant de l'intervention : 80 € de l'heure

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE

- Du vendredi au lundi : 100 €
- 1/2 journée : 50 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

HABITANTS HORS COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- Du vendredi au lundi : 200 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

LA CAUTION POUR TOUTES MANIFESTATIONS S'ELEVE A 120 €

Les clés seront remises le VENDREDI et rendues impérativement le LUNDI dans la MATINEE.

L'état des lieux sera effectué par le personnel affecté à ce travail.

UTILISATION DE LA VAISSELLE

- Une assiette cassée sera facturée 2 €
- Un verre cassé sera facturé 1 €

TARIFS DE L'EAU

- Abonnement compteur : 30 €
- Tranche 1 : 0-150 m³ : 0.750 €
- Tranche 2 : 151-1500 m³ : 0.466 €
- Tranche 3 : + de 1500 m³ : 0.408 €
- Taxe Assainissement : 0.152 €/m³

PREMIER RACCORDEMENT DEPLACEMENT OU CHANGEMENT DE COMPTEUR

- Premier raccordement au réseau comprenant : le branchement à la conduite principale, la pose de la canalisation particulière avec robinet vanne et pose d'un compteur dans un coffret extérieur sera facturé 200 € (DN 15) 300 € (DN 20)
- Déplacement d'un compteur : 150 €
- Changement d'un compteur en cas de gel ou défaut d'entretien : 55 €
- Redevance fermeture/ouverture de vanne 50 €
- Démontage compteur : 50 €

TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Montant forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 350 € auquel s'ajoutera une somme de 28 € le mètre linéaire de canalisations qui sera posé.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi	8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15
Mardi	8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15
Mercredi	8h00 - 12h30
Jeudi	8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15
Vendredi	8h00 - 12h30 / 14h00 - 16h45

